

Dispositif de lutte contre l'échec scolaire, à replacer dans le contexte national et académique ...

« L'école prend en charge tous les élèves qui lui sont confiés. Elle a pour ambition de *lutter contre l'échec scolaire, poursuivre l'élévation des niveaux de qualification et offrir à tous les élèves les mêmes chances de parvenir à l'excellence.* » Circulaire IA 16 du 07-05-2008

A l'école maternelle, comment concevoir l'aide personnalisée?

Le groupe départemental maternelle propose ce document comme un outil d'aide à la décision du conseil des maîtres pour organiser l'aide personnalisée dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire dans le premier degré (cf. circulaire N°2008-082 du 5-6 -2008).

Ce document, support de travail, a pour but d'aider le conseil des maîtres dans la conception et la mise en oeuvre du dispositif d'aide personnalisée (60h) auprès des élèves de maternelle pour lutter contre l'échec scolaire.

La trame présentée ouvre des pistes et laisse volontairement place à l'initiative, à l'impulsion et à la liberté d'action pédagogique des équipes pour atteindre les objectifs du programme de l'école maternelle - petite section, moyenne section, grande section, BO N°3Hors-Série du 19 juin 2008 :

« L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux. »

« L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre. À l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles; il devient progressivement un élève. » page 14

« Devenir élève : « L'objectif est d'apprendre à l'enfant à reconnaître ce qui le distingue des autres et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, à comprendre ce qu'est l'école et quelle est sa place dans l'école. Devenir élève relève d'un processus progressif qui demande à l'enseignant à la fois souplesse et rigueur »

La nouvelle organisation du temps scolaire installe l'enfant en tant qu'élève dans la dynamique générale des 24 heures d'enseignement obligatoire dans la semaine et dans une action particulière dans un temps différent (2 heures maximum par semaine) : l'aide personnalisée (cf. descriptif du dispositif de prise en charge de la difficulté scolaire, circulaire départementale 7/05/2008).

L'aide personnalisée

- vise à « mettre les enfants en égalité » dans les situations d'apprentissage que l'école maternelle, propose pendant le temps d'enseignement obligatoire (24 heures) autrement dit, pendant le temps ordinaire de classe;
- est un temps d'enseignement différent « qui fait écho » au temps ordinaire de classe ;
- est un temps d'enseignement qui met les élèves en situation de réussite ;
- est un temps d'enseignement qui, sans être un temps d'évaluation individuelle, ni un temps de remédiation, s'inscrit dans la prévention de la difficulté des « *enfants fragilisés* » ou de tout autre enfant dès les premiers signes d'alerte.

L'aide personnalisée consiste à mettre en place une relation pédagogique personnalisée qui accompagne l'élève dans son développement individuel :

- du langage ;
- de l'acculturation (familiarisation avec la culture écrite) ;
- de la construction du moi ;
- du développement de l'estime de soi ...

L'aide personnalisée s'appuie sur :

- la prise de conscience par l'enfant de ses temps de vie habituels et de leur mise en mots ;
- le langage partagé, le principe d'individuation ;
- les différents centres d'intérêt de l'enfant, ses découvertes et ses nouvelles conquêtes ;

L'aide personnalisée profite du regard positif de l'enseignant et de son attention particulière.

En résumé, l'aide personnalisée permet d'accompagner autrement le quotidien par le langage, dans un dialogue pédagogique qui :

- reconnaît l'enfant dans la singularité de sa personnalité et de ses aptitudes,
- permet à l'enfant de se sentir reconnu en tant qu'individu,
- aide l'enfant à devenir un élève en réussite dans les apprentissages.

Quel enfant est concerné par l'aide personnalisée ?

Le programme de l'école maternelle, BO N°3 Hors Série du 19 juin 2008 page 29 : précise que les « décalages entre enfants d'une même section ne sont pas, en général, des indices de difficulté ; ils expriment des différences qui doivent être prises en compte pour que chacun progresse dans son développement personnel. »

L'aide personnalisée peut concerner :

- l'enfant en décalage par rapport aux autres dans sa progression d'apprentissage,
- l'enfant pour lequel le maître s'interroge ;
- l'enfant en décalage par rapport aux compétences attendues ;
- l'enfant qui se distingue par ses tentatives échouées, la répétition de ses évitements, de ses renoncements ;
- l'enfant que l'on discerne mal dans le groupe classe ;
- celui qui se fait oublier, celui qui ne se fait jamais remarquer, celui que le maître pourrait oublier...

Comment repérer l'enfant qui nécessite une aide personnalisée? +

Diagnostic

(Constats effectués par le maître de la classe)

Indicateurs d'observation

(cf. les indicateurs de compétences de langage à l'école maternelle outils d'évaluation nationaux GS-CP)

Situations ou actions d'aide

(à prévoir en conseil des maîtres)

<p>L'enfant en décalage dans sa relation à l'autre, en relation duelle. L'enfant en décalage par rapport au groupe, dans le « vivre ensemble ».</p>		
<p>L'enfant en décalage dans l'accès au langage.</p>		
<p>L'enfant en décalage dans la compréhension de ce qu'est l'école, qui ne trouve pas sa place dans l'école.</p>		
<p>L'enfant en décalage dans ses apprentissages, par rapport aux compétences attendues.</p>		

Comment l'accompagner, cet enfant ?

Des cadres de fonctionnement à définir en conseil des maîtres :

Des réponses possibles

Cadre temporel	Quand ?	<p>60 heures à répartir sur l'année scolaire sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des temps de concertation entre les maîtres pour : <ul style="list-style-type: none"> - la préparation des programmes d'aide personnalisée, - l'organisation et la régulation des aides, - l'évaluation des progrès. 2. des temps d'action et de soutien qui se déclinent sur : <ul style="list-style-type: none"> - des séances régulières et rapprochées pour être efficaces, - des cycles alternant prises en charge et périodes de pause, - une durée compatible avec le temps de présence de l'enfant à l'école, soit à la pause méridienne, à l'accueil périscolaire ou à la garderie du matin ou du soir.
Cadre spatial	Où ?	<p>Dans l'enceinte de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe, - cour, - salle de jeux, - salle TICE, multimédia, ...
Cadre humain	Quel maître?	<ul style="list-style-type: none"> - Le maître de la classe identifie les besoins des élèves. - Le conseil des maîtres organise l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée. - Le maître de la classe ou tout autre maître du cycle, de l'école ou du RPI prend en charge un petit groupe d'élèves. <p>NB : Les enseignants de l'école maternelle peuvent accompagner les élèves de CP sur les premières semaines de l'année scolaire.</p>
	Quel(s) enfant(s) ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants dont les parents ont été informés personnellement et ont donné leur accord. - des groupes de 2 à 6 enfants maximum (<i>plus les enfants sont jeunes, plus le groupe sera restreint</i>) - des groupes d'enfants du même âge ou d'âges différents, issus de la même classe ou de classes différentes ...
Cadre réglementaire	Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> - L'avenant du projet d'école explicite le dispositif d'aide personnalisée et le remet en perspective avec l'égalité des chances. Il est présenté en conseil d'école et validé par l'IEN. - L'accord parental est requis pour toute aide personnalisée hors temps d'enseignement obligatoire. - Le conseil des maîtres organise et programme les aides personnalisées.

Cadre pédagogique	Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> - Observer et évaluer les élèves dans le domaine du vivre ensemble et du langage ; - Faire un diagnostic à partir des observations en classe ; - Etablir un plan d'action et un planning prévisionnel dans un tableau de bord collectif ; - Fixer les modalités de communication avec les parents ; - Assurer un suivi personnalisé sous forme d'un port folio de l'élève qui retrace sur l'année et le cycle, les actions du maître, ses observations de l'évolution de l'élève et quelques productions significatives
	Quoi faire ? <i>Accompagner le quotidien par le langage...</i> <i>... pour installer l'enfant dans une relation pédagogique</i> <i>...pour faire apprendre mieux.</i>	<p>Mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des actions de soutien pour susciter des pratiques langagières peu ou pas mobilisées dans le cadre familial mais attendues à l'école et plus largement dans la société, ➤ des actions de soutien pour apprendre à traduire en mots des expériences, des récits de vie, des lectures, des jeux, des émotions, ➤ des actions de soutien pour développer des relations sociales. <p>Accompagner l'enfant dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retour du cahier de vie, du livre de bibliothèque, de la marotte de la classe, etc. ; - les jeux : symboliques, moteurs, de société, de construction ; - l'exploration sensorielle ; - la lecture et la relecture d'albums ; - l'analyse des images fixes ou animées ; - l'usage des TICE ; - des jeux graphiques, - un désir d'écriture ...

Les modalités d'apprentissage et leur mise en œuvre pendant les 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine feront l'objet d'une réflexion ultérieure du groupe départemental Maternelle. D'ores et déjà, le tableau suivant permet d'analyser la cohérence entre les actions pédagogiques :

Définir les cadres de l'apprentissage...	Pendant le temps d'enseignement obligatoire	Au cours de l'aide personnalisée
Temporel Spatial Humain Réglementaire Pédagogique		

Quelques éléments de bibliographie :

Pour une scolarisation réussie des tout-petits, CNDP, 2003

Le langage à l'école maternelle, Scéren-CNDP

Apprendre l'école et apprendre à l'école, équipe ESCOL sous la direction de Elisabeth Bautier,

Chroniques sociales